Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 4 avril 2016

Le quatre avril deux mil seize à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Edith HAESSIG, Martine KUHN, Jean-Charles MULLER, Anne SEENE, Pierre SEENE
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
Absents excusés ayant donné mandat de vote : Yann KRIEGER (mandat à Martine KUHN) François TREVISAN (mandat à Jean-Charles MULLER)
Absents excusés **n'ayant pas donné mandat de vote** : Nathalie EBER, Alain ODEAU, Nathalie SCHUTZ
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie
.

Ordre du jour

1. **Désignation d'un secrétaire de séance**
2. Approbation de la séance du 22 février 2016
3. Vote des taxes locales 2016
4. Vote du budget primitif 2016
5. Demande de subvention parlementaire
6. **Demande de subvention pour travaux d'accessibilité au titre d**u soutien à **l'investissement local**
7. Document unique
8. Création **d'un poste d'adjoint technique 2**ème classe
9. **Création d'une ZAD par la CCPH**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Madame Martine KUHN est désignée pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2016

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 22 février 2016 est adopté à l'unanimité.

3. TAUX D'IMPOSITON DES TAXES LOCALES 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-2 ou L.1612-5 et suivants ;
Vu le code général des impôts, article 1639 A ;
Vu l'état 1259 CTES des services fiscaux ;
CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer le taux des trois taxes directes locales suivantes : TH, TFFB, TFNB
Le conseil municipal fixe les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2016

- Taxe d'habitation 9.26 %
- Taxe sur le foncier bâti 11.65 %
- Taxe sur le foncier non bâti 53.91 %

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le budget primitif de l'exercice 2015 présenté parle Maire et équilibré
En section de fonctionnement à : 229 339.08 €
En section d'investissement à : 109 262.48 €

5. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès du Ministère de l'Intérieur une subvention de 3 500.00 € sur le programme 122, action 01 « Aides exceptionnelles aux collectivités territoriales » de la Mission « Relations avec les collectivités territoriales » en vue de réaliser les travaux d'accessibilité des ERP de la commune suite à l'acceptation du Préfet du l'Agenda d'Accessibilité Programmée, dont le coût total s'élève à 11 578.35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite la dite subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

6. DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU TITRE DU DISPOSITIF D'APPUI A L'INVESTISSEMENT

L'Etat a mis en place un dispositif de soutien à l'investissement public local. Les travaux relevant de la mise en accessibilité des ERP relèvent de ce dispositif.

S'appuyant sur le diagnostic d'accessibilité réalisé par l'association EGEE en 2015, la Commune d'Uttwiller a identifié les travaux nécessaires à la mise en conformité de ses ERP. L' Agenda d'Accessibilité Programmé a été approuvé par arrêté préfectoral du 25 janvier 2016

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de

- De réaliser les travaux pour un montant estimatif de 11 578.35 € HT
- De demander l'aide de l'Etat au titre du dispositif d'appui à l'investissement
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce relative à cette décision
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016

7. DOCUMENT UNIQUE

La commune d'Uttwiller s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement le personnel de la commune d'Uttwiller.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de commune d'Uttwiller et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du Document Unique.
Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.
Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la commune d'Uttwiller mobilisera sur 0.5 jours environ 1 agent et représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Aussi le conseil municipal :

- s'engage dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- s'engage à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- autorise la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- autoriser la commune d'Uttwiller» à percevoir une subvention pour le projet ;
- autorise le Maire à signer la convention afférente.

8. CREATION DE POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 2ème CLASSE

Le conseil municipal créé avec effet au 1er mai 2016, l'emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial 2ème classe pour une durée hebdomadaire de 5 heures et autorise le Maire à signer toute pièce relative à cette décision

9. CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT DIFFEREE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Vu la délibération du Conseil Municipal d'UTTWILLER du 31/05/2002 sollicitant la création d'une Zone d'Aménagement différée
Vu l'arrêté préfectoral du 26/06/2003 portant création d'une Zone d'Aménagement Différée à UTTWILLER
Vu l'article L212-1 à L212-5 et R212-2 du code de l'urbanisme relatif aux Zones d'Aménagement Différées
Vu l'arrêté préfectoral du 08/07/15 portant extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Hanau
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22/09/15 de délégation du droit de préemption aux Communes pour l'exercice de leurs compétences
Le conseil municipal décide :
* de SOLLICITER auprès de la Communauté de Communes la création d'une Zone d'Aménagement Différé sur les parcelles cadastrées ci-dessous :

Section	N° de parcelle	Surface en ares
1	68	0.50
1	69	0.51
1	70	0.41
1	71	0.41
1	72	1.30
1	74	7.50
1	75	0.60

* de MOTIVER cette création de Zone d'Aménagement Différée par la nécessité pour la Commune de rendre possible une extension de la maison communale et notamment de la salle située au rez-de-chaussée du bâtiment.
Suivent les signatures sur le registre

Pour extrait conforme,
Uttwiller, le 5 avril 2016
le Maire,
Roland KOENIG